

L'ÉTUDE DU BILL DE STABILISATION CONCERNANT LE
GRAIN DES PRAIRIES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous indiquer quand le bill de stabilisation, C-244, pourrait être présenté à la Chambre pour être étudié à nouveau?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur. Au cours de la présente session.

* * *

LE RÉGIME DE REVENU FAMILIAL GARANTI

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—ON DEMANDE AU
GOUVERNEMENT D'ACCORDER CERTAINS POUVOIRS
AUX PROVINCES

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Reconnaissant la responsabilité du gouvernement fédéral d'établir des normes minimales pour tous les Canadiens en matière d'allocations familiales, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il est en mesure de dire à la Chambre si le gouvernement consentirait à accorder aux provinces certains pouvoirs législatifs qui tiendraient compte des crédits déposés par le gouvernement fédéral à ces fins?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la question n'est pas si simple. Il ne s'agit pas, pour le gouvernement fédéral, d'accorder des pouvoirs législatifs aux provinces, parce qu'il est clair qu'en vertu de la Constitution, les provinces possèdent ces pouvoirs législatifs.

La seule question qui est constamment revenue sur le tapis est celle de savoir si le gouvernement fédéral, qui fait des paiements au titre des allocations familiales depuis 1944, peut continuer à les faire ou non. C'est notre position. Évidemment, la réponse doit être affirmative: nous devons pouvoir continuer à faire des paiements dans le domaine des allocations familiales. Ceci n'a rien à voir avec la lettre de M. Bourassa dans laquelle il propose un arrangement administratif qui ne changerait pas la Constitution ou le pouvoir législatif des divers niveaux de gouvernement, mais qui serait un simple arrangement administratif en vertu de la constitution actuelle.

Alors, monsieur le président, je répète que la réponse n'est pas plus simple que la question.

M. La Salle: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le président?

J'aimerais demander au très honorable premier ministre si, en respectant cette norme minimale établie par le gouvernement fédéral, savoir le fédéralisme, et compte tenu que les crédits consacrés aux allocations familiales ne représenteraient pas le montant total eu égard à cette norme minimale, les provinces ne pourraient pas légiférer sur le budget excédentaire, compte tenu de leurs besoins.

Le très hon. M. Trudeau: Il n'y a pas de budget excédentaire, monsieur le président. L'argent que nous tirons des impôts est distribué grâce à nos divers programmes.

La province de Québec demande un arrangement qui l'accommoderait et que nous trouvons intéressante à étudier. Toutefois, j'ai posé la question à M. Bourassa et, je le

répète à la Chambre, nous voulons savoir si le gouvernement fédéral doit aller d'accommodement en accommodement, sans jamais savoir ce que la province de Québec a en tête lorsqu'elle parle de clarifier la juridiction dans le domaine de la sécurité sociale. Nous voulons savoir, à travers cet accommodement, où le Québec veut en venir quant aux amendements constitutionnels.

* * *

LA SANTÉ

LES MÉDICAMENTS—LE CAS DES PENSIONNÉS ET DES
ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

[Traduction]

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la décision du gouvernement de l'Ontario de fournir, à compter du 1^{er} janvier prochain, des soins médicaux et hospitaliers gratuits aux bénéficiaires de la pension de vieillesse ainsi qu'aux économiquement faibles, le gouvernement fédéral est-il prêt à envisager immédiatement la présentation d'un projet de loi national relatif aux frais de médicaments, aux termes duquel on fournirait gratuitement des médicaments à toute personne qui touche une pension de vieillesse, et on les rembourserait, dans des proportions variables, aux personnes dont les revenus sont limités et qui bénéficient actuellement de l'assurance médicale.

• (2.50 p.m.)

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué, nous versons déjà la moitié du coût des médicaments distribués gratuitement aux résidents de l'Ontario comme nous le faisons dans le cas des nécessiteuses de toutes les autres provinces. Nous partageons ces frais avec les provinces.

M. Rynard: J'admets que le ministre prend à charge une partie des frais sans obligation, mais le gouvernement a bel et bien institué le régime national d'assurance frais médicaux et je demande maintenant si on va compléter ce régime en y ajoutant les frais pharmaceutiques.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES ENTRETIENS MINISTÉRIELS NIPPO-CANADIENS—LA
QUESTION DES DÉBOUCHÉS AU JAPON POUR LES
PRODUITS FABRIQUÉS AU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à quelles conclusions les ministres canadiens et japonais sont arrivés lors de leurs entretiens sur les méthodes à adopter éventuellement pour augmenter la proportion de produits manufacturés canadiens importés au Japon. Ma question est motivée par le fait que, selon le ministre, cette question avait fait l'objet d'entretiens, or le communiqué n'en fait aucune mention.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le communiqué en parle. Nous avons pressé les Japonais de permettre aux fabricants canadiens de vendre au Japon. Au cours des entretiens, comme l'indique leur communiqué, les Japonais ont dit qu'ils étaient en train de libéraliser le commerce et de